



non remboursement de caution apres etats des lieux signer

Par **lolti**, le **18/10/2012** à **13:47**

bonjour,

voila mon probleme

j'ai effectuer mon etat des lieux de sortie que nous avons tous signer, il devait m'envoyer une copie sauf qu'il ne l'ont toujours pas fait. or je viens de recevoir un recommandez comme de quoi il me rembourserons pas ma cautions et je trouve en plus une liste de chose qui me reproche alors que l'etat des lieux a deja etais signer ,je trouve des devis exorbitants mais comment je peux faire vue que je ne possede pas la copie de l'etats des lieux

en plus je viens de recevoir ma derniere quittance du mois aout, mes je ne possede pas non plus les autre il me les ont jamais fais passer

merci d'avance

Par **janus2fr**, le **18/10/2012** à **15:19**

Bonjour,

On ne le répètera jamais assez :

ON NE REPART JAMAIS D'UN EDL SANS SON EXEMPLAIRE !!!

En laissant au bailleur le seul exemplaire portant votre signature, vous lui signez un chèque en blanc. Il peut rajouter dessus toutes les dégradations qu'il veut et vous ne pourrez jamais prouver que ce n'était pas écrit avant que vous ne signiez.